



Procès-verbal de l'assemblée générale du 30 mai 2022, à 20h00, à la salle communale à Malleray

1. Salutations

Le co-président Monsieur Micael Aellig souhaite la bienvenue aux personnes présentes et les remercie de leur participation à cette assemblée. Il salue particulièrement la bourgeoisie de Malleray, par son président Monsieur Laurent Blanchard, la commune mixte de Valbirse, représentée par Madame Nadine Graber et Monsieur André Röthenbühler.

Sont excusés : le maire de la commune mixte de Valbirse, Monsieur Jacques-Henri Jufer, le conseiller communal Monsieur Pierre-Michel Raetzo, la conseillère communale Madame Joëlle Braun Monnerat, Madame Melissa Tedeschi de la Banque Raiffeisen Pierre-Pertuis, Monsieur Yves Perrin de chez Electro-Perrin, Monsieur Guillaume Davot, directeur de l'Office du tourisme du Jura bernois, Monsieur Joachim Stalder, Monsieur Jean-Louis Brügger et Monsieur Vincent Hirschi.

Conformément à l'article 12 des statuts, les membres ont été convoqué par courriel du 8 mai 2022 avec l'ordre du jour suivant :

1. Salutations
2. Nomination des scrutateurs
3. Procès-verbal de l'assemblée constitutive du 13 septembre 2021
4. Nomination du comité
5. Nomination de deux vérificateurs des comptes
6. Comptes / budget 2022
7. Programme des activités 2022
8. Fonctionnement du bikepark et téléski
9. Divers et imprévu

Aucune modification de l'ordre du jour n'est demandée. L'assemblée accepte à l'unanimité l'ordre du jour tel que présenté.

2. Nomination des scrutateurs

Messieurs Patrick Hirschi et Grégory Eicher sont nommés comme scrutateurs. L'assemblée accepte à l'unanimité ces nominations.

3. Procès-verbal de l'assemblée constitutive du 13 septembre 2021

Le procès-verbal de l'assemblée constitutive a été publié sur le site internet <https://bikeparkvalbirse.ch>. Les membres ont été informés par courriel.

L'assemblée accepte à l'unanimité le procès-verbal de l'assemblée constitutive du 13 septembre 2021.

4. Nomination du comité

Sont proposés au comité :

- Madame Nathalie Griggio Weibel (sortante), secrétariat, relations publiques et finances
- Monsieur Joan Stoller (sortant), responsable des installations
- Monsieur Silas Ummel (sortant), co-responsable communication
- Monsieur Luca Micheli (sortant), co-responsable communication
- Monsieur Pierre André Lerch (sortant), co-président
- Monsieur Micael Aellig (sortant), co-président

Deux nouveaux membres sont proposés pour intégrer le comité :

- a. Monsieur Vincent Hirschi de Pontenet comme représentant du ski-club Malleray-Bévilard. Il s'occupera principalement de la sécurité technique pour la partie hivernale.
- b. Monsieur Stéphane Geiser de Grandval, qui fonctionnera pour la promotion, le marketing, le sponsoring notamment.

Selon l'article 21 de nos statuts, le Comité se compose de 5 à 9 membres, nommés pour quatre ans par l'assemblée générale. Comme le comité se compose 8 membres, les membres proposent à l'assemblée qu'en cas d'égalité de vote, la voix du co-président Monsieur Micael Aellig soit prépondérante.

L'assemblée accepte à l'unanimité ces nominations ainsi que la voix prépondérante du co-président Monsieur Micael Aellig en cas d'égalité de vote.

5. Nomination des vérificateurs des comptes

Monsieur Damien Glauser et Grégoire Chevrolet sont nommés comme vérificateurs des comptes et Monsieur André Röthenbühler comme remplaçant.
L'assemblée accepte à l'unanimité ces nominations.

6. Comptes / budget 2022

Deux comptes bancaires ont été ouverts, soit :

1. Un compte Banque Raiffeisen no destiné aux cotisations ainsi qu'à la gestion de l'association.
2. Un compte courant BCBE pour les promesses de dons, la construction et la gestion du bikepark.

Le solde négatif au 31 décembre 2021 s'élève à CHF 5.00 auprès de la BCBE qui correspond aux frais de gestion. Depuis, le compte a été alimenté par des dons. Le solde du compte auprès de la Banque Raiffeisen s'élève quant à lui à CHF 0.00 au 31.12.2021. Les comptes ont été vérifiés par Messieurs Damien Glauser et Grégoire Chevrolet le 30 mai 2022. Monsieur Gregoire Chevrolet confirme l'exactitude des comptes et propose à l'assemblée d'accepter les comptes et d'en décharger la caissière.

L'assemblée accepte les comptes 2021 tels que présentés et en décharge la caissière.

Budget 2022

Construction bikepark	CHF 215 000.00
Transformation télési	CHF 30 000.00
Assurance	CHF 500.00
Demande de permis	CHF 5 000.00
Travail de préparation / recherche	CHF 1 000.00
Frais divers	CHF 2 000.00

La commune de Valbirse subventionne la remise en état du télési à hauteur de CHF 270'000.00. Cette dernière en est chaleureusement remerciée. La caissière précise que les factures pour les cotisations seront envoyées dès que le permis de construire aura été délivré.

L'assemblée accepte le budget tel que présenté.

7. Programme activité 2022

Monsieur Pierre-André Lerch indique que la demande de permis de construire du bikepark a été publiée dans la feuille officielle d'avis du district de Moutier des 13 et 20 avril 2022. Dans le délai légal d'opposition qui a pris fin le 13 mai dernier, malheureusement deux oppositions ont été déposées. Le comité comprend les opposants qui sont touchés dans leur activité professionnelle. Des discussions ont déjà eu lieu et une convention sera établie entre notre association et les opposants. Si tout se déroule comme prévu, les opposants vont lever leur opposition. Il précise que les utilisateurs du bikepark seront appelés à faire preuve de disciplines en respectant les lieux, la nature et en adaptant leur vitesse lors du passage vers des habitations ou du bétail. Le bikepark se veut respectueux et en harmonie avec la nature.

Le début de la construction du bikepark est donc ajourné pour l'automne 2022. Les membres en seront informés par courriel, sur les réseaux sociaux ainsi que sur le site du bikepark. Il en profite pour lancer un appel aux bénévoles pour la construction des pistes.

Monsieur Micael Aellig ajoute que plus de 80 membres ont déjà adhéré à notre association. Les promesses de dons se montent à plus de CHF 68'000.00 sans compter les subventions de diverses associations et autorités, comme le Conseil du Jura bernois. Les sponsors, associations et autorités en sont chaleureusement remerciés. L'activité principale de notre association pour cette année sera la construction du bikepark en étroite collaboration avec la bourgeoisie de Malleray, la commune de Malleray et les exploitants agricoles. La date d'inauguration officielle du bike ne peut pas encore être donnée.

L'assemblée accepte à l'unanimité le programme d'activités.

Le comité propose de fixer les cotisations comme suit :

- CHF 30.00 pour les membres individuels et CHF 50.00 pour les familles.

L'assemblée accepte à l'unanimité ces cotisations.

8. Fonctionnement du bikepark et télési

Monsieur Pierre-André Lerch remercie encore chaleureusement les autorités communales de Valbirse pour le soutien de ce magnifique projet. Il précise que le télési reste propriété de la commune qui prend en charge les frais de réparations et de remise en état du télési. La gestion du site sera supervisée par l'association bikepark en été et par la société du ski-club Malleray-Bévilard l'hiver.

Selon les normes, deux personnes seront présentes pour le fonctionnement du bikepark. Le but principal est d'ouvrir le site samedi et dimanche ainsi que le mercredi après-midi selon l'offre et la demande et pour autant que la météo le permette. L'association reste réactive et ouvrira le site selon l'offre et la demande. Des communications seront faites par le biais de réseaux sociaux.

De nombreuses questions sont posées dont les membres du comité ne peuvent pas encore répondre comme le prix des billets, les heures d'ouverture, etc.. Néanmoins, le but est que le bikepark soit accessible à tous les budgets, tant aux familles qu'aux riders plus chevronnés.

9. Divers et imprévus

Afin de casser les ragots de village, les co-présidents ainsi que tous les membres du comité précisent mettre beaucoup d'énergie et de temps dans ce projet qui est réalisé à titre privé et non pour ou par des entreprises ou des sociétés. Les pistes du futur bikepark ne seront ni construites ni entretenues par Alouettes Cycles ou Aellig Paysages SA.

Le ski-club est remercié pour sa collaboration.

Pas d'autres questions.

Fin de l'assemblée 20h30.

Le co-président : M. Aellig

La secrétaire :

Le co-président : P.-A. Lerch

N. Griggio Weibel